

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 22 février 2018

Absentes et excusées : Muriel HIROUX et Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président rappelle aux conseillers la réunion de visite du chantier des 2 x 3 maisons dans la Crinquaine le samedi 03 mars à 10 h. Il annonce qu'une commission élargie à l'ensemble du Conseil aura lieu le lundi 05 mars 2018 à 18 h avec pour point à l'ordre du jour la situation du commerce en centre-ville. Il distribue également une invitation de la zone de secours à une réunion prévue le dimanche 22 avril 2018. Il ajoute que le marché public pour la crèche communale a été relancé et que l'ouverture des offres a été fixée au 14 mars prochain.

Enfin, le Président tient à féliciter notre Inspecteur Principal, Monsieur Jean-Denis CAILLEAU qui a réussi brillamment les tests pour pouvoir suivre les cours de commissaire durant un an à Bruxelles. Monsieur CAILLEAU quittera donc notre zone de police dès ce 1^{er} mars. Le commissaire Philippe OVAERE conservera les rennes des commissariats de proximité d'Antoing, Brunehaut, Rumes et Templeuve. Il cèdera Templeuve dans quelques mois. Un nouvel Inspecteur Principal devrait rapidement rejoindre le commissariat d'Antoing.

1. Your Nature

Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par la Conseillère Communale Sabine MAHIEU, pour le groupe UCA (voir annexe) – informations et état d'avancement du projet « Your Nature » présentation par Monsieur MARY, Directeur général.

Le Président cède la parole à Madame Sabine MAHIEU qui présente son point comme suit :

Attendu que

- en avril 2016, nous demandions que le conseil communal puisse obtenir tous les deux mois une feuille de route actualisée sur l'avancement du projet
- en dehors des bribes d'informations parues dans la presse locale, nous n'avons plus obtenu d'informations officielles depuis mai 2017

Nous demandons que

Le collègue

- invite les promoteurs à nous présenter l'état d'avancement du projet, lors du CC du 22 février 2018, et ensuite, comme demandé précédemment, qu'une feuille de route actualisée nous soit transmise tous les deux mois
- nous communique le nouvel échéancier des travaux.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur François MARY, CEO de Your Nature. Monsieur MARY présente son sujet à l'aide d'une présentation powerpoint qui sera transmise par mail aux conseillers et précise qu'il vient devant cette assemblée pour répondre à une demande mais certainement pas par obligation. L'ouverture du centre est prévue durant le premier semestre 2019 et créera 100 emplois directs et 200 emplois

indirects. Your Nature était présente au salon Batirama et sera à Batibouw ainsi qu'à Cannes très prochainement. Tant au printemps qu'en automne, des journées portes ouvertes seront à nouveau organisées.

Les travaux de voiries sont en cours depuis novembre et devraient être terminés pour fin avril. La construction des 188 logements a été confiée à la plateforme Préfabois et leur pose devrait débuter en ce mois de mars pour une durée de 12 à 15 mois. Quant aux divers bâtiments, leur construction a été confiée à l'entreprise Franki. Un partenariat a été finalisé avec la société Perpetum (filiale de Tesla) pour la réalisation d'un parc photovoltaïque ayant une puissance de 1000 KW crête, ce qui représente annuellement, en matière d'économie de CO2, l'équivalent de 33 hectares de forêts.

En matière d'emploi, Monsieur MARY se dit fier d'annoncer la création d'un point unique pour l'envoi des candidatures en collaboration avec la Ville d'Antoing, le Forem, Mir Wapy et la Maison de l'Emploi. Les profils de fonction seront réalisés et le site activé dès l'automne prochain. Enfin, Monsieur MARY signale que Your Nature sera présent au salon JobGo organisé par le PCS d'Antoing le 18 mars prochain.

Madame Sabine MAHIEU demande à Monsieur MARY de confirmer que le niveau de prévente de logements n'est pas atteint pour libérer les fonds d'emprunt et s'étonne que l'on parle souvent d'une superficie de 280 hectares pour le projet.

Monsieur MARY confirme que les banques demandent plus au niveau des préventes mais cela est normal au vu du montant de l'investissement sollicité (44,5 millions d'€) mais on s'en rapproche fortement. Quant à la superficie, Monsieur MARY précise que Your Nature a un droit de propriété sur 280 hectares dont 150 sont concernés par le permis et 55 peuvent être construits.

Aux différentes questions de Madame Sabine MAHIEU, Monsieur MARY précise que les panneaux photovoltaïques et les chauffe-eau solaires représenteront 65% des besoins, le solde étant fourni par l'électricité classique, les chaudières à pellets et les pompes à chaleur. Les équipes commerciales seront actives dès cet été et le merchandising web pour les réservations débutera en automne. En ce qui concerne le projet de ferme, celui-ci n'est pas encore abouti mais reste optionnel. Quant au centre équestre, des contacts sont en cours. Enfin, Monsieur MARY précise que le centre sera ouvert aux personnes non hébergées pour toute une série d'activités dont le centre équestre, l'accrobranches ou encore les activités proposées en partenariat avec l'aérodrome.

Monsieur VINCENT estime rassurants les propos de Monsieur MARY et l'évolution du projet. A sa remarque relative à la collaboration avec les membres du CIAO, Monsieur MARY précise que ces derniers ne sont pas des amis mais pas non plus des ennemis.

A la question de Monsieur VINCENT sur l'activation de la plateforme pour l'emploi, Monsieur MARY que le dispositif est en place. Priorité maintenant à la définition des profils de fonction. Ceux-ci seront diffusés sur le site web et par tous les partenaires. La plateforme sera activée à l'automne.

A la question de Monsieur VINCENT quant à l'élargissement du Grand Large, Monsieur MARY précise que ces travaux ont été (re)chiffrés par l'entreprise TRBA. Il s'agit d'une obligation bien identifiée et il souhaite qu'elle soit réalisée au plus vite.

A la question de Monsieur VINCENT relative aux tensions entre les promoteurs et les riverains, Monsieur MARY précise qu'il vient de lancer des petits déjeuners d'information

où sont invitées une dizaine de personnes tels des riverains, des représentants communaux, des associations, ... Cela permet d'avoir des contacts en direct et de remettre les choses au point. Par ailleurs, les clôtures en périphérie du site seront bientôt posées.

A la question de Monsieur VINCENT quant à savoir s'il serait possible d'expliquer les travaux en cours sur un site, le Président précise qu'il est personnellement en contact quasi permanent avec les promoteurs et Monsieur MARY ajoute qu'il n'est pas intéressant de parler de travaux de tranchées pour les divers impétrants. Par contre, il donnera la parole au patron de TRBA pour expliquer le choix et l'intérêt des voiries en béton qui ont été réalisées. Monsieur VINCENT signalant qu'il parlait plus d'informations aux riverains, Monsieur MARY signale qu'il y a un comité d'accompagnement ainsi que sa présence ici devant cette assemblée ainsi que dans d'autres réunions. Cela lui semble suffisant.

Monsieur VIVIER estime que le projet avance dans le concret. Le planning semble serré mais il souhaite qu'il puisse être tenu. A sa question quant à plus de précisions sur les possibilités de financement des panneaux photovoltaïques par les citoyens, Monsieur MARY propose que la société PERPETUM soit invitée lors d'un prochain Conseil Communal pour expliquer les modalités de ce projet, proposition qui est approuvée par le Conseil.

Monsieur VIVIER estime qu'il y a enfin du concret en matière d'emploi et constate que, pour le Grand Large, cela reste nébuleux. Monsieur MARY précise que les travaux n'avancent pas assez vite à son goût mais que cela avance!

A la question de Monsieur VIVIER quant aux modalités d'égouttage du site, Monsieur MARY précise que plusieurs réunions se sont tenues avec les responsables de l'intercommunale IPALLE. Il a été convenu de mettre en place un réseau d'évacuation des eaux avec des aménagements permanents vers la station d'épuration ainsi qu'un système de lagunage.

Monsieur VIVIER s'interroge sur la gestion du flux des camions de la sablière. Actuellement, ils rentrent et sortent par le sud du site mais par la suite cela devrait se faire par le nord. Cela se fera-t'il parallèlement à l'entrée principale du Centre ?

Monsieur MARY confirme que le flux passera ensuite par le nord mais que cela n'est pas problématique d'autant plus que la sablière ne fonctionne pas tous les jours.

Madame Marie MAHIEU signale que les camions devraient se diriger vers Antoing et pas vers le centre du village de Maubray. Le Président précise qu'actuellement les camions de la sablière passent par Péronnes et qu'à l'avenir ils emprunteront moins de voirie communale. Il rappelle que la voirie traversant Maubray est une Nationale.

A la question de Monsieur VIVIER quant aux changements apportés à la piscine, Monsieur MARY précise que ce point sera abordé lors du prochain comité d'accompagnement. La piscine fait désormais 880 m² et sera en partie indoor et outdoor. Les plages horaires seront adaptées pour permettre l'accueil des écoles le matin.

A la question de Madame Marie MAHIEU quant à la date de fin des travaux d'accès au parking, Monsieur MARY précise que ces travaux devraient durer jusque fin avril. Il reconnaît que ceux-ci ont un impact visuel. Les voiries intérieures font entre 3 et 4 mètres de large, c'est une exigence des pompiers mais la voirie d'accès doit prévoir non seulement

les croisements de véhicules mais aussi l'accès aux bus et cars. Cet accès est fait en forme d'entonnoir afin d'éviter tout problème d'engorgement sur la Nationale.

Le Président remercie Monsieur MARY pour la clarté de son intervention et les réponses apportées aux questions des conseillers.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Informations

a) Zone de secours – rejet du recours introduit contre l'arrêté du 13 décembre 2017 du Gouverneur de la Province fixant les dotations communales 2018 : information.

Le Président informe les conseillers du rejet du recours introduit auprès du Ministre JAMBON. Les 6 communes concernées vont rencontrer un avocat spécialisé afin de voir l'intérêt ou non d'aller au Conseil d'Etat. A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que le recours doit être introduit dans les 60 jours de la prise de connaissance de la décision.

A la question de Monsieur VINCENT quant à l'impact de l'arrêt de la cour européenne concernant les pompiers volontaires, le Président précise que le Commandant de la zone attend les instructions du SPF et l'analyse de cet arrêt. Si cela se confirme, ce pourrait être une catastrophe économique pour les zones de secours car le rappel des pompiers sera rendu impossible. Il faudra alors gonfler les effectifs en journée. Mais le Commandant et le Président de la zone préfèrent de pas s'alarmer et attendre les instructions. Cela est néanmoins inquiétant.

A la demande de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir s'il serait possible d'avoir une simulation de l'impact budgétaire de cet arrêt, le Président précise qu'un Collège et un Conseil de zone sont prévus très prochainement et que cela devrait être demandé.

Monsieur VIVIER se dit déçu d'être convoqué à une réunion chez les pompiers. Depuis 4-5 ans, son Groupe attire l'attention sur la gestion catastrophique de cette zone et on voit aujourd'hui où cela nous mène. Le Président rétorque que cet arrêt touchera toutes les zones de secours dans toute l'Europe et pas seulement la petite zone ouest qui est la nôtre. Il a quand même bien fallu adopter les budgets tant de la zone de secours que de la zone de police et on devra assumer ce qui nous sera imposé. Le Président ajoute que le Gouverneur a voulu mettre un coefficient de 97 % au critère de population active et résidentielle. Pourquoi ? On ne le sait pas. On verra l'analyse juridique.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Personnel communal - obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des communes : information.

Le Gouvernement wallon a adopté le 07 février 2013 un arrêté relatif à l'emploi de travailleurs handicapés dans les provinces, communes, CPAS et associations de services publics. Cette réglementation prévoit l'obligation pour ces services d'employer un nombre de travailleurs fixé à 2,5% de l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.
La Commune satisfait à l'obligation d'emploi au 31 décembre 2017.

Aux questions des conseillers relatives aux personnes concernées par cette réglementation, Monsieur BILLOUEZ précise que l'Aviq ne nous informe pas de tout. Il y a aussi une part de respect de la vie privée et du secret médical.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Eclairage public

Avenue du Stade – renforcement de l'éclairage public au niveau du parking près de l'église d'Antoing – pré-projet – décision de principe

Monsieur DESMET signale qu'Ores Assets a remis prix pour la réalisation de l'avant-projet de renforcement de l'éclairage public au niveau du parking près de l'église Saint-Pierre, avenue du Stade à Antoing. Le budget global est estimé provisoirement à 15.654,60 € TVAC (les tranchées seront mises à disposition par nos soins).

Si la réalisation est envisagée et si l'on souhaite l'élaboration d'une étude détaillée, il y a lieu de prendre une décision de principe.

Les frais d'Ores Assets (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...) sont facturés au taux de 16,5% appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA. Le Président ajoute que l'éclairage sera bien nécessaire dans cette zone et confirme à Monsieur VINCENT que l'éclairage concerne la totalité du parking.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président précise que la pose de gravier a bien été faite. Cependant la circulation reste difficile aux abords des six maisons en construction. Le Directeur Général ajoute que les travaux des voiries intérieures devraient débuter cette année encore.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Thierry DESMET

4. Marché de travaux

Rénovation urbaine du quartier du centre – aménagement des voiries intérieures, parking et plaine de jeux – Approbation du Cahier Spécial des Charges, estimation, plans, mode de passation et conditions du marché

Monsieur DESMET signale que le bureau Architecture Aménagement (Boudailliez), auteur de projet, nous a remis le CSCH, les plans ainsi que l'estimation du dossier travaux mieux repris en objet.

L'estimation est de 708.765,25 € hors TVA ou 857.605,95 € TVA comprise.

Ce marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 : Aménagement des voiries intérieures et du parking : 698.080,25 € hors TVA
- Lot 2 : Matériel pour la plaine de jeux : 10.685,00 € hors TVA

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;

- Délai de validité de l'offre : 180 jours
- Délai d'exécution :
 - Lot 1 : 120 jours ouvrables ;
 - Lot 2 : 20 jours ouvrables ;
- Délai de garantie : 5 ans ;
- Cautionnement : 5 % du montant initial du marché hors TVA
- Cautionnement complémentaire (10%) applicable aux postes n° 34, 35, 36, 38, 40, 41, 123, 126 et 127.

Ce dossier est subsidié dans le cadre de la Rénovation Urbaine, à hauteur de 60%.

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte), de l'estimation, des plans et des conditions de marché.

A la question de Monsieur VIVIER, Monsieur DESMET précise que la plaine des jeux est en fait un petit espace convivial situé à l'arrière des 3 maisons les plus au centre de l'îlot.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

5. Patrimoine communal

Vente de gré à gré d'un garage à la Crinquaine à Antoing – décision de principe

Suite à une demande d'acquisition d'un garage situé à la Crinquaine et cadastré section A n° 473 G² d'une superficie de 21 Ca, le Comité d'acquisitions (SPW) nous a remis une estimation du bien à 12.500 €.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur le principe de la vente de gré à gré au montant minimum fixé par le Comité d'acquisitions.

Il sera procédé aux mesures de publicité adéquates afin que tous les acheteurs potentiels soient mis sur le même pied d'égalité. A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général confirme que ces mesures de publicité sont obligatoires.

Par 3 abstentions (Groupe GO) et 14 voix pour, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Sécurité

Convention d'adhésion à la plateforme BE ALERT via le Centre de Crise Fédéral, et bon de commande avec le prestataire

Le Centre de Crise Fédéral offre la possibilité aux communes de souscrire à la plateforme BE ALERT. Il s'agit d'un outil permettant d'informer rapidement la population en cas de situation d'urgence via sms, téléphone ou email. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires directement de la source.

Pour adhérer à ce service, nous sommes invités à approuver la convention de mise à disposition de la plateforme BE ALERT avec le Centre de Crise fédéral ainsi qu'à marquer

accord sur le bon de commande du prestataire de service Nextel de Wommelgem, retenu par la Centre de Crise fédéral pour assurer ce service.

Les frais pour adhérer à cette plateforme s'élève à 1.950 euros TTC par an.

Une fois la convention signée, les citoyens doivent s'inscrire sur le site Internet <http://be-alert.be> et compléter leurs données pour être informé en cas de situation de crise.

Marquer accord sur la convention à signer avec le Centre de Crise fédéral. Aux questions de Monsieur VINCENT et Madame Sabine MAHIEU quant à la publicité qui sera faite autour de cette convention, le Président précise que cela pourrait se faire sur notre site web ainsi que dans le bulletin communal ou encore la presse.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Energie

Convention d'installation et d'exploitation des bornes de chargement de véhicules électriques par l'intercommunale IDETA

Actuellement, nous disposons de deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire. Une sur la Place de Bruyelle et une sur le parking du Centre administratif. Dernièrement, ces bornes ont été équipées par l'intercommunale IDETA, des modules permettant la tarification des consommations électriques pour la recharge des véhicules. L'activation des bornes se fait via gsm.

Avec cette modification, IDETA a rédigé une convention. Son but est de permettre à IDETA d'installer et d'exploiter les deux bornes de recharges sur nos terrains communaux.

Chaque année IDETA procédera au décompte des consommations prélevées sur nos installations et effectuera un versement sur le compte de notre administration communale.

Sur proposition du Collège communal ;

Marquer accord sur cette convention d'installation et d'exploitation des bornes de chargement de véhicules électriques.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que l'utilisateur devra se faire délivrer une carte auprès d'IDETA et se verra facturer ensuite l'énergie électrique consommée.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Gestion des déchets

Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets organiques – délégation de compétence à l'Intercommunale IPALLE

Dans le cadre d'un appel à projet, le Ministre Di Antonio nous a accordé une subvention de 54.000 euros pour la mise en place de neuf conteneurs enterrés visant à collecter les déchets

organiques. L'investissement total s'élève à 100.097,00 euros TTC. La charge communale d'un montant de 46.097,00 euros peut être prélevée dans le droit de tirage IPALLE.

Le conseil communal est invité à mandater l'intercommunale IPALLE pour lancer les travaux pour installer les points d'apport volontaire, et à déléguer la compétence de la collecte à l'Intercommunale IPALLE. La charge communale sera prélevée sur le droit de tirage IPALLE. A la question de Madame Sabine MAHIEU, le Président précise qu'un système de détection permettra de savoir le niveau de remplissage des conteneurs.

Monsieur VIVIER et Madame Marie MAHIEU signalent que des expériences en Provence démontrent des incivismes fréquents aux abords de ces bulles ainsi que des problèmes d'odeurs. Monsieur VIVIER propose d'envisager la pose de caméras auprès des sites retenus.

Monsieur DESMET précise que nous faisons partie des communes pilotes pour ce projet. Madame Marie MAHIEU précise qu'il faudra informer la population. Le Président en convient et rappelle que l'intercommunale IPALLE sera notre partenaire et apportera toute son expérience en matière de communication.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Développement rural

Composition de la Commission Locale de Développement Rural – désignation des membres

Suite à la clôture des candidatures, 32 candidats citoyens se sont manifestés pour être membres de la future CLDR : 16 membres seront effectifs et les 16 autres seront des membres suppléants.

Afin de respecter l'art. 6 du décret du 11 avril 2014, 10 membres (effectifs et suppléants) issus du Conseil Communal doivent être membres de la CLDR. Ils ont été désignés par les chefs de groupe.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable à liste des membres de la CLDR. A la question de Monsieur VINCENT, il est précisé que tous les candidats sont repris qu'ils soient effectifs ou suppléants. Tout le monde pourra être présent aux réunions et débattre des points. Seuls les effectifs ou leurs suppléants auront néanmoins le droit de vote.

Monsieur VIVIER désire faire une remarque gentille à savoir qu'il y a bien plus d'hommes que de femmes dans les effectifs. Le Président rétorque gentiment que le Groupe GO a lui-même désigné un homme comme effectif et une femme comme suppléante...

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point. Le Président précise qu'étant donné qu'il est le suppléant de Monsieur DESMET, c'est ce dernier qui assurera la présidence de la CLDR.

Agent traitant : Aurélie CARDON
Politique responsable : Thierry DESMET

10. Plan de Cohésion Sociale

Conventions relatives aux transferts financiers du PCS vers les associations partenaires, dans le cadre des actions à mener

Pour le bon déroulement des actions prévues dans le cadre du PCS, approbation des transferts financiers (budget PCS) vers les associations partenaires, à savoir :

- Asbl Centre de Jeunes d’Antoing (atelier réparation de vélos) : 1.100€
- Asbl Jardins Bios du Hainaut (jardin partagé) : 3.000€
- Asbl Citadelle (permanence assuétudes) : 15.000€
- Asbl Graine (soutien scolaire) : 4.700€
- Foyer Socioculturel d’Antoing (ateliers TOC TOC cuisine + création) : 4.950€
- CPAS (article 60 pour le « Presque comme chez soi ») : 5.000€

Tous ces transferts financiers sont officialisés par des conventions.

Monsieur VINCENT signale que ce dossier ne lui pose aucun problème sur le fonds mais demande si, sur la forme, il doit quitter l’hémicycle. Le Président précise que cela n’a jamais posé problème et à la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général estime que les votes de ces points ont toujours eu lieu à l’unanimité et que cela ne pose, dès lors, pas de problème. Par contre, si un vote en bonne et due forme devait être demandé, il est évident que les personnes concernées par un intérêt dans une association devraient ne pas participer au vote. A juste titre, Monsieur VINCENT signale que, dans le cas de l’Office du Tourisme, tous les conseillers communaux sont membres de l’Asbl et que cela poserait évidemment problème...

A l’unanimité, le Conseil Communal approuve ces transferts financiers dans le cadre du PCS.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Tourisme

ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde – statuts proposés par l’Intercommunale Ideta

Suite à la modification du Code wallon du Tourisme, et à la nouvelle cartographie établie, l’ASBL Maison du Tourisme de Wallonie Picarde a été reconnue comme maison du tourisme par le Ministre COLLIN en date du 1^{er} avril 2017. Celle-ci regroupe les communes d’Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Ellezelles, Enghien, Flobecq, Frasnes-Lez-Anvaing, Lessines, Leuze-En-Hainaut, Mont de l’Enclus, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly et Tournai. Le siège social est situé Quai Saint Brice n° 35 à Tournai.

L’intercommunale IDETA nous transmet les statuts à approuver par le Conseil Communal.

A l’unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Aménagement du territoire

Plan communal d'aménagement révisionnel Delta Zone - Demande de modification de l'Arrêté Ministériel du 06/02/2012 – demandes complémentaires émanant de la Cellule du Développement Territorial

En date du 14/12/2017, le Conseil communal prenait la décision de solliciter auprès du Ministre la modification de son Arrêté Ministériel du 06/02/2012 en ce qui concernait la ZACC de Péronnes au regard des conclusions du rapport des incidences.

En sus de ces modifications la Cellule du développement territorial nous suggère d'ajouter :

- L'inscription d'une zone d'espaces verts en lieu et place d'une partie de la zone agricole située au nord de la ligne de chemin de fer 78 (biens non cadastrés et partie de la parcelle cadastrée section A 292 c2) ;
- La suppression d'une partie du projet de tracé de la ligne LGV et du périmètre de réservation qui lui est associé, et la réinscription du tracé de la ligne dans sa configuration réelle ;
- La suppression du projet de tracé de la RN52 et du périmètre de réservation qui lui est associé, et la réinscription du tracé de cette voirie dans sa configuration réelle (sur l'entièreté de l'échangeur de Fontenoy)

Il est donc proposé au Conseil de solliciter auprès du Ministre la modification de son Arrêté Ministériel du 06/02/2012 en ce qui concerne les points repris ci-dessus.

Monsieur VIVIER estime que le Conseil Communal est sollicité tous les 3 mois pour des modifications de Plan de Secteur et tient à connaître le planning car nous sommes déjà en 2018... Le Président précise qu'à IDETA, on annonce les premiers coups de pelle fin 2018. En tous les cas, les tractations avec la SNCB vont bon train.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président confirme que l'auto-cross est bien maintenu en 2018.

Messieurs VINCENT et BILLOUEZ sortent de séance.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Circulation

a) Règlement complémentaire de roulage – stationnement rue de L'Orphaverie à Antoing

Rue de l'Orphaverie, entre l'avenue du Stade et la rue des Tanneurs :

- Abrogation du stationnement alterné existant ;
- Interdiction de stationner, du côté pair.

b) Règlement complémentaire de roulage – création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées rue de Condé à Antoing, du côté pair, le long du n° 20.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ces deux règlements complémentaires de roulage.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller Communal Samuël VINCENT

Messieurs VINCENT et BILLOUEZ rentrent en séance. Monsieur VINCENT présente son point à savoir la proposition de voter une motion contre le projet de loi autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal (document transmis à tous les conseillers). Monsieur VINCENT précise qu'il n'a pas inventé cette motion, celle-ci ayant déjà été notamment soumise au Conseil Communal de la Ville de Liège. Il ajoute que l'on recense à Antoing 6 % de personnes d'origine étrangère (412 ressortissants de la CEE, 41 hors CEE pour un total de 26 nationalités différentes).

Le Président signale qu'il n'est pas contre le texte proposé si ce n'est sauf le § suivant : « *S'ENGAGE à ce que, quoi qu'il advienne, les forces de police de la zone de police du tournaisis n'aient jamais recours aux prescrits de ladite loi si celle-ci devait être votée* ». En effet, le Conseil Communal, en tant qu'institution, ne peut demander aux policiers de ne pas suivre la Loi ! Monsieur VINCENT comprends le malaise que ce paragraphe engendre, c'est ce que l'on appelle de la désobéissance civile.

En lieu et place de ce §, le Président propose d'ajouter le § suivant :

« INVITE le Gouvernement Fédéral à mettre en œuvre une politique migratoire hospitalière et à plaider au sein des instances internationales et européennes pour le développement d'une politique migratoire fondée sur le principe de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Monsieur VIVIER lis un document élaboré par Monsieur Olivier CHASTEL. Ce projet de loi comble une lacune dans la loi en permettant aux agents de police, munis d'un mandat de perquisition délivré par un juge d'instruction, d'entrer dans le lieu de résidence d'un ressortissant étranger en situation illégale sans son consentement. Ne pas respecter cette loi pourrait permettre à des personnes répréhensibles de rester sur le territoire.

Monsieur VINCENT signale qu'il y a des juges d'instruction pour gérer les faits répréhensibles. On parle ici du cas d'un français résidant chez nous depuis de nombreuses années et perdant son permis de travail. Dans ce cas, il pourrait se voir expulsé demain !

Par 3 voix contre (Groupe GO) et 14 voix pour, le Conseil Communal approuve la motion tel que déposée et amendée comme précisé ci-dessus.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

15. Droit d'interpellation

Interpellation d'un citoyen concernant les aides en services et subsides accordés aux associations et ASBL.

Monsieur ROBETTE présente son point :

« AIDES EN SERVICES ET SUBSIDES ACCORDEES

AUX ASSOCIATIONS ET ASBL

Au cours de cette nouvelle année, le Conseil Communal sera sollicité pour diverses aides en services (gratuits) et subsides payés par la collectivité.

1- Nous savons que plusieurs conseillers communaux sont membres voire administrateurs d'asbl. Pourtant lors d'une demande d'aide ou de subside adressée au Conseil Communal, ces personnes restent en séance pour voter leur subsides et/ou aides.

J'y vois DES CONFLITS D'INTERET EVIDENT. (ce qui a d'ailleurs été soulevé lors du CC 23 mars 2013.)

2- Certains Comités bénéficient, sans introduire de demande au Conseil Communal, du matériel public (chapiteau, tables, chaises,...) et d'aides (montage, démontage) comme par exemple au mois de mai à l'école de Fontenoy. Par contre, d'autres associations doivent introduire cette demande d'aide en service comme lors du CC du 26/01/17 (point 12) à savoir :

- *Montbrétia :*
750€ pour 6 occupations de la salle de Maubray lors du 1^{er} semestre ;
- *Théâtre Sacré Cœur :*
 - a. *82€ pour 200 chaises, 4 tables et 4 dinatoires ;*
 - b. *4900€ pour la location de la salle du Scaldis (durée ??? non communiquée)*

J'y vois UN REGIME INEGALITAIRE.

3- Lors du Conseil Communal du 26 octobre 2017, si une justification a été fournie pour la demande de la fabrique d'église Saint-Pierre et du Comité des fêtes, aucun examen public n'a été effectué pour les aides de 2x3990€ accordées à l'asbl Jardins Bios et à la Mob'Raisienne.

J'y vois UN MANQUE DE TRANSPARENCE DANS L'OCTROI DE VOS AIDES ET SUBSIDES.

4- Lors de ce même Conseil Communal, le COUT-VERITE de la collecte des immondices a fait l'objet d'une longue réflexion pour en réduire l'impact budgétaire.

Imaginons qu'une association ayant pour objectif de promouvoir la lecture, l'expression orale et écrite sollicite de Conseil Communal pour occuper une salle communale afin d'y organiser des animations gratuites de sensibilisation. Elle devra, en principe, adresser une demande au Conseil Communal qui logiquement devrait l'accepter. Le coût-vérité sera dérisoire pour la collectivité surtout si une location de salle est demandée.

Si maintenant cette association organise une foire aux éditeurs ainsi que divers spectacles avec entrées payantes, location de stands, ventes de boissons, restaurations diverses et nécessitant une présence policière. Quelle sera la position du Conseil Communal s'il est sollicité par cette association pour bénéficier d'aides ou subsides ?

On lit aussi dans un PV que « les pièces requises ont été transmises par les demandeurs, le CC décide d'accorder les subsides.... »

De quelles pièces s'agit-il ??? »

Le Président invite le Directeur Général à répondre aux divers éléments soulevés par Monsieur ROBETTE.

Le Directeur Général signale que la première interrogation a fait l'objet d'une discussion lors de l'examen du point relatif aux transferts financiers du PCS et il n'y a donc pas lieu d'y revenir. Il tient cependant à souligner qu'il n'y a jamais eu de Conseil Communal à date du 23 mars 2013...

En ce qui concerne le point 2, il précise que l'école communale de Fontenoy est, comme son nom l'indique, un service communal. A ce titre, l'école bénéficie du matériel communal gratuitement comme l'ensemble de nos services. Quant aux aides octroyées à Montbrétia et au Théâtre du Sacré-Cœur, le Directeur Général précise que les dossiers ont été mis à la disposition des conseillers comme précisé dans la loi. Ces derniers peuvent venir les consulter mais ces dossiers ne sont évidemment pas mis à la disposition de la population. Les conseillers ont été élus pour représenter la population et sont mandatés pour les prises de décision au Conseil Communal. Pour information, le Théâtre du Sacré-Cœur a obtenu la location de la salle du Scalds à 7 reprises.

En ce qui concerne le point 3, à nouveau, le Directeur Général précise que les dossiers ont été mis à la disposition des Conseillers Communaux. Il y a donc bien un examen public. Il souligne à nouveau les erreurs reprises dans le document de Monsieur ROBETTE : si l'aide en service pour l'Asbl Jardins Bios était bien de 3.991 € (et pas 3.990), celle octroyée à la Mob'Raisienne s'élevait à 300 €. A titre informatif, l'aide pour les Jardins Bios consistait en la mise à disposition de 2 chapiteaux, 2 planchers, 15 praticbles, 70 chaises, 90 bancs, 40 tables et 15 tables hautes et pour la Mob'Raisienne la mise à disposition de la salle communale de Maubray à deux reprises.

En ce qui concerne le point 4, le Directeur Général précise que le coût-vérité des déchets est une matière bien particulière et une obligation dans le chef des communes de répercuter le coût vers le citoyen. Pour le scénario proposé, le Directeur Général précise que cette manifestation nécessiterait la tenue d'une réunion PLANU (planification d'urgence) à laquelle sont associés les services communaux, de secours et de police. Pour ce qui est du matériel susceptible d'être mis à disposition, cela reste du ressort du Conseil Communal.

Enfin, en ce qui concerne les pièces à déposer lors d'une demande de subsides, le Directeur Général rappelle le contenu de l'article 3 du règlement communal sur l'octroi et le contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions à savoir :

«

Article 3 : §1 - Avant de décider de l'octroi de la subvention, le Conseil communal exige de la personne morale ou de l'association dépourvue de la personnalité juridique qui

sollicite l'octroi d'une subvention ou à laquelle il souhaite octroyer une subvention les documents suivants :

- 1°) une demande de subvention écrite à introduire avant le 31 mars de l'exercice en cours ;
- 2°) le budget de l'exercice en cours auquel se rattache la subvention;
- 3°) le budget de l'événement ou de l'investissement particulier que la subvention est destinée à financer ;
- 4°) ses comptes annuels les plus récents.

Par budget et compte, il faut entendre un état des recettes et des dépenses ou un document montrant d'où viennent les recettes et où vont les dépenses. Les bénéficiaires qui sont, quant à eux, légalement tenus de dresser un compte de résultat et un bilan communiqueront ces documents.

Pour les ASBL, la preuve du dépôt des comptes au Tribunal de Commerce sera jointe.

§2 - Le bénéficiaire qui demande une subvention destinée à couvrir des dépenses déjà engagées joint, à sa demande, les justifications de ces dépenses.

§3 - Les documents budgétaires et comptables ne se confondent pas avec les justifications qui permettent, quant à elle, de justifier l'utilisation de la subvention.

»

Monsieur ROBETTE fait usage de son droit de réplique et précise que le Conseil aide une association cautionnant des produits bios utilisant des produits phytosanitaires. Par ailleurs, il aide également des associations qui ont des activités lucratives et de citer qu'à Brunehaut, le chapiteau mis à la disposition de la marche des jonquilles est payant.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

17. Questions orales

Monsieur VINCENT demande à faire le point sur le chantier de la Grand'Rue et s'étonne que le coulage du béton ne se fasse pas sur l'entièreté des phases en une fois. Il désire aussi revenir sur les aides disponibles pour les commerces. En région Bruxelloise, et tout à fait légalement, les communes de Woluwé et Uccle ont adopté respectivement des budgets de 300.000 € par an (avec un minimum de 5.000 €) et de 750 € par an par commerce impacté. Il faudrait prévoir des montants au budget pour aider les commerces. Certains voient leur chiffre d'affaires en chute libre. Il y a un manque d'attractivité du centre-ville.

Le Président précise que le béton ne peut être coulé que par tronçon d'un maximum de 200 m². En effet, il faut ensuite attendre un certain niveau de séchage avant de faire l'imprimé. Cette opération est délicate et nécessite un certain temps. Le gel de ces derniers jours ne permet pas de couler mais nous espérons pouvoir ouvrir la phase 2 fin mars.

Monsieur DESMET précise que la phase 1 s'est faite en 2 zones, la seconde en 3 zones. Monsieur VINCENT demandant que cela soit expliqué à la population et en particulier aux riverains, Monsieur DESMET rappelle qu'une communication a été faite avant le chantier; qu'il est possible aux riverains de passer aux réunions de chantier et que l'entreprise se montre particulièrement disponible à ceux qui désirent des renseignements.

Monsieur VINCENT signale avoir été informé d'un problème au cimetière d'Antoing. Il serait utile à l'avenir d'éviter ce genre de souci. Le problème concerne une zone réaffectée. Il faut essayer d'être plus proactif même si les impératifs de la commune sont compréhensibles.

Monsieur BILLOUEZ comprend mais signale que la pose d'une urne en pleine terre s'avère déjà compliqué mais c'est le choix effectué par la famille. En outre, il s'agissait de la première inhumation dans cet espace qui peut apparaître comme un « no man's land ». Mais certains propos énoncés par la famille sont déplacés.

Madame Sabine MAHIEU parle du cas de son papa et estime qu'il y a un manque de respect au défunt car sept mois d'attente pour obtenir une plaque c'est exagéré. On pourrait aller plus vite. Par ailleurs, près de la zone de dispersion des cendres à Antoing, il y a un banc cassé depuis au moins 3 ans.

A la question de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir s'il n'est pas possible de commander une plaque à la fois, le Président précise que le service a toujours fonctionné comme cela jusqu'à présent et sans que cela ne pose problème mais cela peut changer. En ce qui concerne le terrain réaffecté, le passage d'une fraiseuse aurait peut-être pu un peu améliorer les choses mais comme cela a été dit, il s'agit avant tout d'un choix de la famille. L'inhumation pleine terre reste toujours plus délicate mais l'aménagement de cette zone est prévue au budget 2018. Le Directeur Général précise que le cahier des charges devrait passer sous peu au Conseil Communal. Monsieur VINCENT ajoute qu'avant tout il faut veiller à ce que la famille puisse se recueillir sur une zone correcte.

Monsieur VINCENT signale que les conseillers n'ont pas de droit de réponse dans le cadre des interpellations citoyennes et celle de ce jour n'est qu'un pur règlement de compte ce qui montre une triste image de cette opportunité offerte au citoyen. L'interpellation citoyenne n'est pas faite pour cela et l'intervention du jour montre les dérives potentielles. Il faut rester attentif au contenu et l'intérêt de la demande transmise au Collège Communal.

Monsieur VIVIER signale avoir également été interpellé pour le problème au cimetière d'Antoing et précise que la famille demande à être informée de l'échéance des travaux prévus.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS